

**Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros**

A R R E T E

**Portant Interdiction de circulation et de stationnement
aux abords de la salle polyvalente Yves Guegan
Le samedi 15 juillet 2023**

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- L'organisation d'un Fest-Noz le samedi 15 juillet 2023

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement aux abords de la salle Yves Guegan, lors du Fest-Noz du samedi 15 juillet 2023

A R R E T E

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules de toutes catégories sera interdite en contrebas de la salle polyvalente, le samedi 15 juillet 2023, plus précisément :

- A partir de l'intersection du bas de la rue des écoles avec la résidence du vallon
- L'impasse et le passage de la fontaine Sainte-Marguerite seront fermés à la circulation
- Les parkings de la salle Yves Guégan (coté terrain de tennis et côté mairie) seront fermés au public

Article 2 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation et de stationnement, sera mise en place par les Services Techniques de la commune, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 15 juillet 2023

Article 3 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- Les Services Techniques de la commune de Saint-Quay-Perros

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 4 juillet 2023

HOUZET Olivier
Maire de Saint-Quay-Perros

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 4 juillet 2023





22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le calme à deux pas de la mer

